



L'EVEQUE DE CHARTRES

Chartres, 2 octobre 2025

Réf : 2025/073/PC/SP

Objet : loi sur la fin de vie

Lettre adressée à Madame Chantal Deseyne et Messieurs Daniel Guéret et Albéric de Montgolfier

Madame, Monsieur le Sénateur,

Les sénateurs vont prochainement discerner et voter des résolutions sur la loi concernant la fin de vie.

Comme nombre de concitoyens, je constate, par de nombreuses rencontres, l'angoisse de la jeunesse, l'inquiétude des adultes, la souffrance des plus pauvres et des plus menacés. Malgré les aides et l'accompagnement de l'État, certaines personnes traversent des difficultés telles qu'elles peuvent les conduire à mettre fin à leurs jours. Le taux de suicide est très élevé en France.

Or le propre d'une civilisation évoluée est de promouvoir la vie et de soutenir la vie de ceux qui peinent. Les personnes qui demandent à ce que leur vie soit abrégée sont la plupart du temps en manque de soutien et de fraternité. Quelle doit être notre réponse ? L'euthanasie ? Le suicide assisté ? Je ne le pense pas. Nous sommes tous conscients que les soins palliatifs manquent en de nombreux lieux : la loi les promeut mais dans les faits nous n'y sommes pas encore.

L'Église Catholique est au chevet de nombreuses personnes âgées, malades, vivant en situation de précarité ou avec un handicap. Ces personnes souhaitent vivre le mieux possible jusqu'au terme de leur vie. La fin de la vie peut être un moment déterminant pour une relecture, une réconciliation, des échanges avec leurs proches. Nos nombreux bénévoles, plus de cent trente en Eure-et-Loir dans les aumôneries d'hôpitaux et dans les EHPAD, sont témoins de l'importance du respect de la vie de nos frères et sœurs plus dépendants.

La promotion du suicide assisté et de l'euthanasie contredit une loi immémoriale : tu ne tueras pas. Beaucoup de médecins et d'infirmières ne peuvent envisager poser un acte léthal, cela irait contre leur conscience et contre le but même de leur métier qui consiste à soigner et soutenir les patients dans un projet de vie même si cette vie avance vers son terme physique. Certains pharmaciens ne peuvent se résoudre à participer à de tels actes en préparant les substances nécessaires. Pour ces

derniers, le Parlement n'a pas retenu leur droit à la liberté de conscience. Cela ne peut pas être accepté, car la liberté de conscience ne doit jamais être supprimée ou limitée, c'est un droit fondamental pour toute personne.

Je suis inquiet de voir notre société aller vers plus d'individualisme et d'indifférence au sort des autres. Internet, pourtant formidable outil de mise en lien, dénature la relation naturelle entre les personnes, chacun s'enfermant dans un univers clos. Nous avons besoin, plus que jamais, de projets de vie qui créent des liens de solidarité.

Je vous demande, à vous qui avez reçu mandat de la Nation au sein du Sénat, de promouvoir un projet de vie, non un projet de mort qui entacherait notre culture. Ensemble nous devons œuvrer pour une civilisation de la Vie, au sein de laquelle chacun a une place et trouve le soutien espéré dans sa fragilité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses. Évêque de Chartres, je prie pour vous qui portez une telle responsabilité.



Philippe Christory +

+ Mgr Philippe Christory
Evêque de Chartres